

Les 17 Maires du SYBARVAL

aux

Parlementaires de la Gironde

Madame Sophie PANONACLE, Députée

Madame Sophie METTE, Députée

Madame Françoise CARTRON, Sénatrice

Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur

Madame Nathalie DELATTRE, Sénatrice

Madame Laurence HARRIBEY, Sénatrice

Madame Florence LASSARADE, Sénatrice

Monsieur Philippe MADRELLE, Sénateur

Andernos les Bains, le 26 novembre 2018

Nos Réf. JJE/121

Objet : Avenir de l'aménagement du territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

Pièce jointe : Copie de la délibération de prescription du SCoT

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le SYBARVAL (Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre) est une structure intercommunautaire regroupant les communautés d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ainsi que la Communauté de communes du Val de l'Eyre. Les 17 communes se sont regroupées dès 2006 pour construire un projet de territoire au travers d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Approuvé à l'unanimité en 2013, le SCoT a été mis en œuvre et les communes du territoire ont élaboré ou révisé leur document d'urbanisme afin d'assurer la compatibilité avec notre projet de territoire mais également pour répondre aux nouvelles règles nationales issues des lois ALUR, PINEL, NOTRe...

Cependant, le SCoT a été annulé par le Tribunal Administratif, en juin 2015 ; jugement confirmé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, en décembre 2017. Bien évidemment, nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'un nouveau SCoT mais la procédure est longue. Du fait de cette annulation, les ouvertures à l'urbanisation doivent être soumises auprès du Préfet.

Or, depuis près d'un an, nous faisons face aux refus de toutes modifications des enveloppes urbaines, y compris pour mettre en œuvre les politiques de logements sociaux, bloquant l'approbation de nos PLU et freinant ainsi tout aménagement de notre territoire.

Nous souhaitons ainsi vous alerter sur la situation grave que nous subissons et vous éclairer sur ses conséquences.

Dans un premier temps, nous voulons mettre fin à la confusion entre «urbanisation» et «étalement urbain». Depuis la loi SRU de 2000, confirmée par les lois Grenelle 1 et 2 et ALUR, les territoires se sont dotés d'outils pour limiter et maîtriser la consommation d'espaces et l'étalement urbain. L'ensemble de nos

communes sont particulièrement attentives à maintenir un juste équilibre entre préservation, protection de nos espaces naturels et développement urbain. Dans un contexte d'accroissement de nos populations, ces refus de toute urbanisation, y compris au sein du tissu urbain existant, reviennent à empêcher toutes réponses aux besoins des habitants en matière d'emplois, d'équipements et de services.

Pour information, nous accueillons chaque année près de 2 500 personnes qu'il faut loger, nourrir et à qui il faut offrir des services. Bloquer l'urbanisation, c'est empêcher la construction d'écoles, de résidences pour personnes âgées ou de logements sociaux.

Finalement, ce sont nos habitants les premières victimes et les communes ont de plus en plus de difficultés à faire face à ces injonctions paradoxales. Les communes sont à court d'explications et d'idées pour justifier l'absence de projets d'équipements pourtant indispensables à la vie de nos populations et au dynamisme économique de nos territoires.

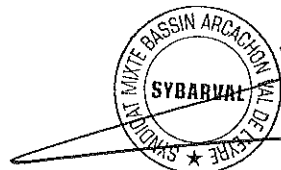
De plus, l'absence de tout échange constructif concourt à une explosion des prix du foncier entraînant une exclusion des familles et des primo accédant de nos territoires et une réelle difficulté pour les communes à maintenir une mixité sociale.

Par ailleurs, nous cumulons les contraintes urbanistiques. Avec un SCoT annulé, des PLU attaqués, plusieurs communes sont, ou vont être, soumises au Règlement National d'Urbanisme. En revenant au RNU, nous subissons les divisions parcellaires anarchiques, la disparition des limites urbaines et, de fait, des périmètres de protection des espaces naturels. Cette situation met en danger l'avenir de notre territoire.

Enfin, nos territoires sont également soumis aux nombreux changements climatiques et à leurs impacts. Nous ne pourrions pas éternellement consolider les infrastructures de lutte contre les phénomènes météorologiques extrêmes. L'érosion de nos côtes nous oblige à réfléchir à la relocalisation des activités et des hommes et nous devons anticiper les secteurs à urbaniser pour les recevoir. En nous interdisant l'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs délimités, nous perdons un temps précieux et toute capacité d'anticipation ; ce qui pourrait avoir des conséquences graves pour la sécurité des habitants. Là encore, on nous demande de relocaliser à terme les populations et en même temps de ne rien faire, du fait d'une interprétation rigoriste de la loi littoral.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Le Président

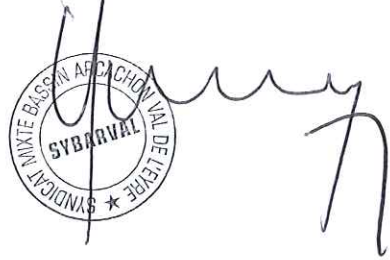


Jean-Jacques EROLES
Maire de La Teste de Buch

Monsieur Cédric PAIN
Maire de Mios
Vice-président du SYBARVAL



Monsieur Yves FOULON
Maire d'Arcachon



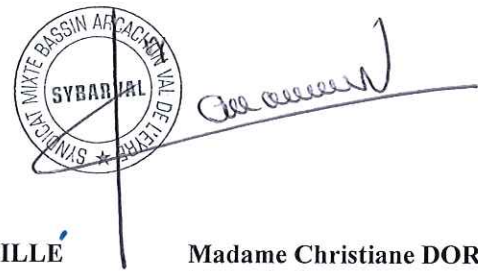
Monsieur François DELUGA
Maire du Teich



Madame Marie-Hélène Des ESGAULX
Maire Gujan-Mestras



Madame Marie-Christine LEMONNIER
Maire de Belin Beliet



Madame Brigitte OCTON
Maire de Saint-Magne



Monsieur Luc DERVILLE
Maire de Salles



Madame Christiane DORNON
Maire du Barp



Madame Emmanuelle TOSTAIN
Maire de Lugos



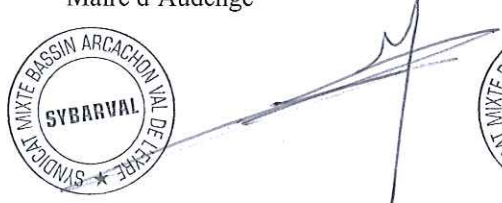
Monsieur Serge BAUDY
Maire de Marcheprime



Monsieur Bruno LAFON
Maire de Biganos



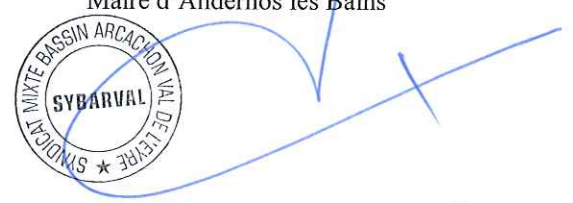
Madame Nathalie Le YONDRE
Maire d'Audenge



Madame Marie LARRUE
Maire de Lanton



Monsieur Jean-Yves ROSAZZA
Maire d'Andernos les Bains



Monsieur Jean-Guy PERRIERE
Maire d'Arès



Monsieur Michel SAMMARCELLI
Maire de Lège-Cap-Ferret

